

Précarité et suicide :
Les données de l'étude « Précarité et Suicide »

Vers une crise sanitaire et humaine sans précédent

Avec la crise financière, économique et sociale qui menace l'ordre du monde aujourd'hui, les Français sont confrontés à la montée de la précarité, situation qui se décline tout à la fois dans l'ordre humain (famille et psychologique) que dans l'ordre relationnel et social (travail).

Pour que cette crise socio-économique ne se transforme pas en crise sanitaire, l'Union Nationale de Prévention du Suicide tire la sonnette d'alarme et souhaite alerter les pouvoirs publics sur l'urgence de la situation.

Alors que l'annonce des plans sociaux se multiplie en France depuis plusieurs mois, alors qu'on nous explique à renfort de commentaires d'experts que l'Homme est la richesse indispensable de l'entreprise, nous voulons rappeler l'impérieuse nécessité de mettre en place un dispositif complet de d'accompagnement et de suivi des personnes qui, cette année, seront confrontées à des situations difficiles liées à la perte de leur emploi, la perte de leur pouvoir d'achat, l'endettement...

Si rien n'est fait des dizaines de milliers de nos concitoyens vont être exposés à la souffrance psychique, à la dépression, au risque suicidaire comme le montre l'étude sur «Précarité et suicide » réalisée à l'occasion des 13e JNPS.

Il y a urgence à réagir. Nous ne pouvons pas assister au délitement du lien social au développement de la souffrance psychique sans réagir à la hauteur de la crise humaine qui s'annonce. C'est pourquoi l'UNPS alerte les pouvoirs publics et tous les acteurs médicaux et sociaux et associatifs de notre pays pour la mise en œuvre d'un plan sanitaire et solidaire qui devra compléter le plan de relance économique et social mise en œuvre par le Gouvernement. Nous ne nous résoudrons jamais, à ce que précarité et suicide soient considérés comme une fatalité.

Professeur Michel DEBOUT
Président de l'Union Nationale pour la Prévention du Suicide

1. Présentation et résultats de l'étude

Depuis plusieurs années, le Pr. Michel Debout alerte les pouvoirs publics sur les risques existants de passage à l'acte suicidaire chez les personnes touchées par la précarité. Pour la première fois, il a initié une étude inédite sur le sujet réalisé par ANACOM en partenariat

13^{èmes} Journées Nationales de Prévention du Suicide

avec Macif Prévention et avec la contribution du docteur Jean-Jacques Moulin du CETAF (Centre technique d'appui et de formation des centres d'exams de santé).

Cette étude a été menée d'une part auprès de 2012 personnes, échantillon représentatif de la population majeure française joint au téléphone entre novembre et décembre ; et d'autre part auprès de 312 personnes en difficulté ayant eu recours au Secours Populaire.

Les résultats de ces enquêtes permettent de comparer la perception de la population française sur le risque de précarité et sur le risque du suicide, qu'elle soit en situation de précarité déclarée ou non.

*** Un français sur 5 présente une souffrance psychique avérée contre 69 % des personnes en demande d'aide

Cette étude a été réalisée à partir du questionnaire international, General Health Questionary, permettant de repérer une souffrance psychique. Ce questionnaire a été administré dans sa version française en 12 items. Le General Health Questionary a permis de mesurer un score de souffrance psychique croissante (le score 0 correspondant à une absence de souffrance, un score supérieur ou égal à 3 indiquant une souffrance avérée).

Les deux échantillons de l'étude se répartissent de la manière suivante :

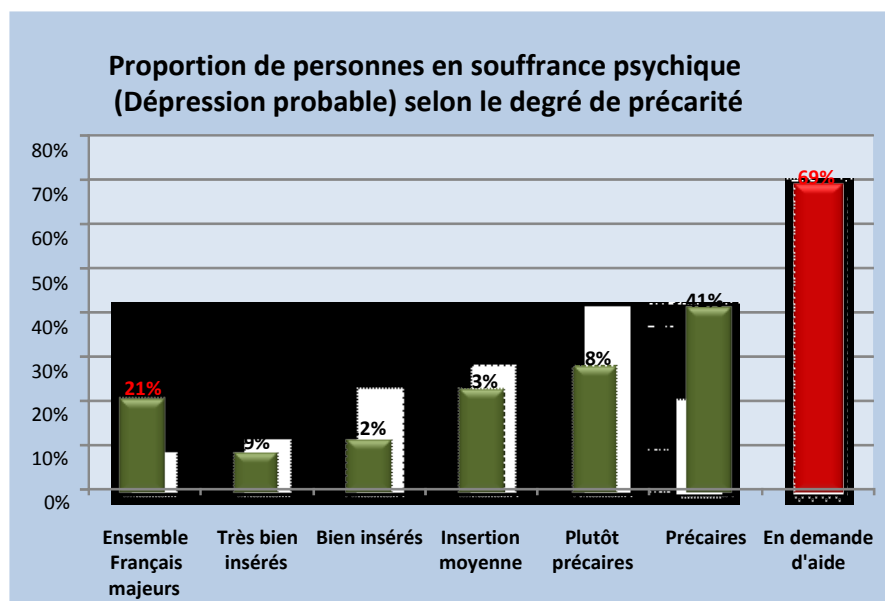
Echantillon	Score 0	Score 1	Score 2	Score 3	Score 4 ou 5	Score 6 et +	Sans réponse	
Français majeurs	52%	15%	8%	6%	7%	8%	4%	100%
En demande d'aide	19%	5%	7%	9%	16%	44%	-	100%

Ces résultats montrent que clairement :

Un adulte sur cinq apparaît en souffrance avérée. Cette proportion monte à 69% pour l'échantillon de personnes en demande d'aide. Dans leur cas, la précarité conduit massivement à une souffrance psychique.

La proportion de personnes en souffrance marquée passe de 9% pour la classe la moins vulnérable à 41% pour la classe la plus vulnérable.

Echantillon : Français majeurs	Vulnérabilité sociale					
	Ensemble	Très faible	Faible	Moyenne	Elevée	Très élevée
Score de souffrance psychique						
Score 0	52%	75%	62%	53%	41%	26%
Score 1	15%	9%	16%	13%	17%	18%
Score 2	8%	5%	9%	8%	11%	8%
Score 3	6%	2%	5%	10%	8%	7%
Score 4 ou 5	7%	3%	5%	6%	11%	13%
Score 6 et plus	8%	4%	2%	7%	9%	21%
Sans réponse	4%	2%	1%	3%	3%	7%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%



***Une souffrance psychique fortement liée au risque suicidaire

Le score de souffrance psychique est très fortement corrélé au risque suicidaire.

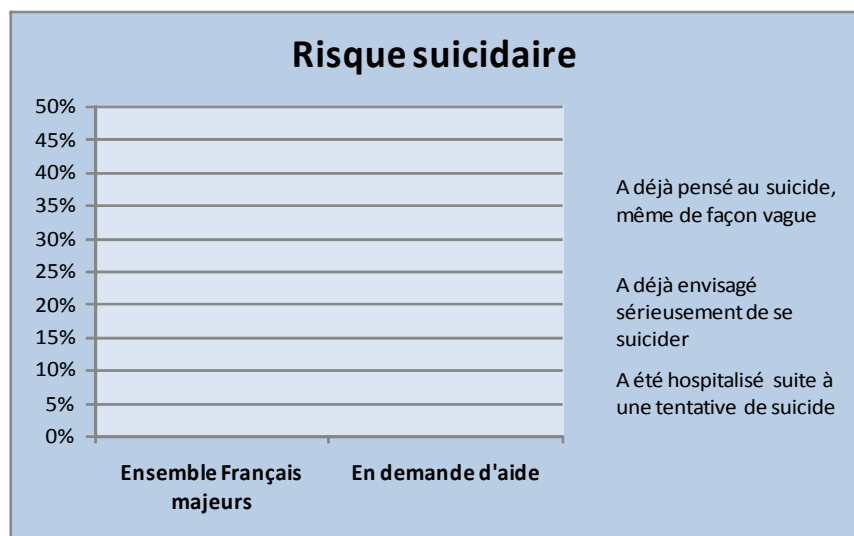
Ainsi, parmi les personnes qui ont un score de souffrance psychique supérieur ou égal à 6 :

- une sur deux a déjà pensé (même vaguement) au suicide,
- une sur trois l'a envisagé sérieusement,
- 15% ont été hospitalisées à la suite d'une tentative.

Ces proportions s'établissent respectivement à 21%, 9% et 3% pour l'ensemble des Français majeurs.

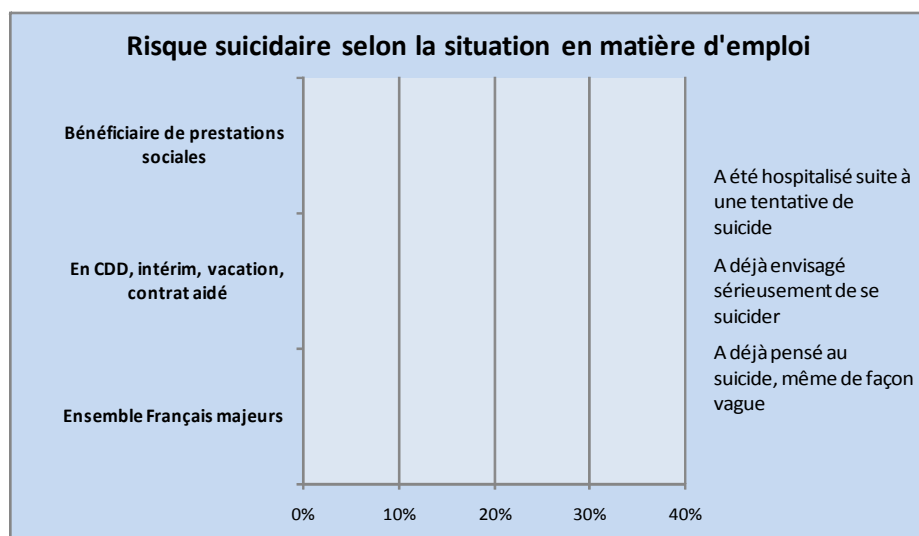
Echantillon : Français majeurs % verticaux	Score de souffrance psychique						
	Ensemble	Score 0	Score 1	Score 2	Score 3	Score 4 ou 5	Score 6 et +
A déjà envisagé sérieusement de se suicider ou y a pensé, même de façon vague	21%	13%	21%	29%	30%	35%	49%
A déjà envisagé sérieusement de se suicider	9%	5%	6%	12%	15%	12%	33%
A fait une tentative de suicide qui a conduit à être hospitalisé	3%	1%	2%	1%	7%	1%	15%

Une grande précarité (personnes en demande d'aide) conduit à une très forte aggravation du risque suicidaire, mais tant que la situation économique et sociale n'est pas profondément dégradée, elle n'a qu'un impact limité sur la propension au suicide.

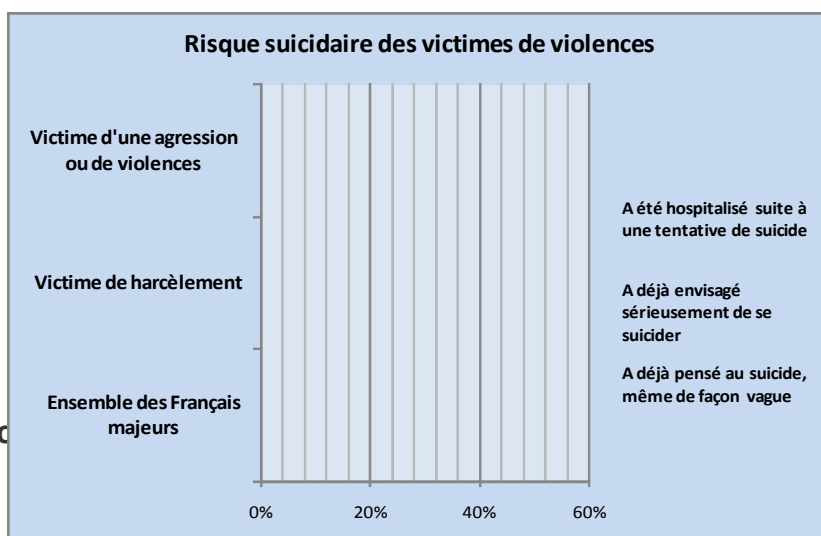


*** Incidence de la situation de l'emploi

Dans cette étude, il apparaît que le risque suicidaire est très élevé chez les bénéficiaires de prestations sociales (qui représentent 10% de l'échantillon représentatif des Français majeurs mais 70% de celui des personnes en demande d'aide), et dans une moindre mesure parmi les salariés ne bénéficiant pas d'un CDI.



*** La violence présente dans la vie des personnes en demande d'aide
Lors de la réalisation de cette étude, il est apparu un nouveau facteur concernant les personnes en situation de demande d'aide. En effet, celles-ci sont non seulement en



situation de précarité, en souffrance psychique, mais elles subissent également des violences physiques ou verbales.

En effet, alors que 4% des Français majeurs déclarent avoir été victimes, au cours des 12 derniers mois, d'une agression ou de violences physiques ou verbales ayant nécessité des soins médicaux ou psychologiques, et 4% de harcèlement, ces taux sont respectivement de 22% et 21% dans l'échantillon de personnes en demande d'aide. Les agressions, physiques ou verbales, révélatrices d'un délitement du lien social, sont fortement liées à la précarité ainsi qu'au risque suicidaire.

En conclusion, cette étude révèle que :

- La situation économique et sociale (évaluée par un indicateur synthétique de précarité) influe très fortement sur le degré de souffrance psychique. Le risque suicidaire en est considérablement affecté dans les cas de grande précarité (demande d'aide), et de façon modérée en-deçà de ces cas extrêmes.
- Les salariés ne disposant pas d'un emploi stable en CDI s'avèrent particulièrement fragilisés.
- La précarité et le risque suicidaire sont fortement corrélés au fait d'être victime de violences (physiques ou verbales) ou de harcèlement.

C'est à partir de ces constats irréfutables que le Pr Debout souhaite alerter les pouvoirs publics et tirer la sonnette d'alarme :

« Après la crise financière puis économique, nous risquons d'être confrontés à une véritable crise sanitaire. Tout porte à croire que la forte remontée du chômage dans notre pays, les difficultés financières que vont connaître de nombreux Françaises et Français, les incertitudes de l'avenir, vont engendrer des difficultés personnelles et psychologiques majeures, avec une recrudescence des souffrances psychiques, des états dépressifs et des tentations suicidaires. »

2. Les propositions de l'UNPS

Face aux chiffres préoccupants mettant en avant la corrélation entre précarité et suicide, face au nombre de suicides qui ne diminue plus en France, Michel Debout, Président de l'UNPS propose plusieurs piste d'action afin de palier ce grave problème de santé publique.

13^{èmes} Journées Nationales de Prévention du Suicide

L'UNPS souhaite que soit organisé sous l'autorité du Gouvernement une conférence sur l'Humain, véritable temps de réflexion et de décision, rassemblant l'ensemble des services de l'Etat compétents sur le sujet (services dépendant du ministère de la Santé et des Sports, du ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et du ministère de la Relance économique), les acteurs du monde économique (patronat, syndicats), des membres du corps médical, des acteurs médico-sociaux et les associations humanitaires et de prévention du suicide.

Cette instance aurait pour mission de définir et de mettre en œuvre un plan sanitaire et solidaire visant à compléter le plan de relance économique et financier.

Ce plan pourrait comprendre :

*** La mise en place d'un « dispositif d'écoute et de suivi solidaire » lors des plans sociaux
L'UNPS préconise la mise en place systématique d'un « dispositif d'écoute et de suivi solidaire » dès la présentation d'un plan social aux partenaires sociaux. Ce dispositif, à la charge de l'employeur, aurait une durée de deux ans minimum.

Il serait initié et animé par un comité composé de représentants du personnel et d'intervenants extérieurs notamment des psychologues et/ou psycho-sociologues qui se déplaceraient sur le lieu de l'entreprise afin de mettre en place et faire connaître à l'ensemble des salariés la permanence disponible pour une écoute et un suivi des personnes concernées par le plan social. Mis en place avec la participation active du médecin du travail, cet accompagnement pourrait notamment s'illustrer par la tenue d'une réunion mensuelle des personnes licenciées afin de leur permettre de maintenir un lien social primordial.

Si le plan social est accompagné d'une grande réorganisation ou d'une fusion, le dispositif d'écoute et de suivi devra être mis à la disposition des salariés maintenus en poste et susceptibles d'être victimes de situations professionnelles difficiles.

*** La mise en place d'un suivi par la médecine du travail en cas de situation professionnelle individuelle précaire

L'UNPS préconise que les personnes qui se sentent menacées dans la pérennité de leur emploi puissent rencontrer le médecin du travail en dehors de la visite de contrôle réglementaire. Par ailleurs, les personnes licenciées individuellement devront également pouvoir bénéficier d'une consultation avec le médecin du travail dans les deux mois qui suivent la perte de leur d'emploi.

Ce suivi devra être maintenu pendant les deux ans suivant le licenciement.

*** La mise en place d'un protocole afin d'aborder les situations professionnelles difficiles pour toutes les entreprises

Pression économique, financière, managériale, de la concurrence... les entreprises voient leurs équipes managériales elles-mêmes supporter et reporter la pression qu'elles subissent sur l'ensemble des salariés ; ce qui peut se traduire par des processus de harcèlement, de rejet ou de non reconnaissance, allant même jusqu'à l'adoption de conduites addictives de la part des salariés.

L'UNPS soutient la mise en œuvre d'un protocole pour la prise en compte des situations difficiles, préparé par le CHSCT avec la collaboration d'experts extérieurs et d'intervenants dans les consultations de souffrance au travail, telles notamment des associations compétentes pour aborder ces situations difficiles.

*** La sensibilisation au sein du secteur bancaire

Les situations d'endettement ou de surendettement sont souvent vécues dans l'indignité et la culpabilité, notamment vis à vis des proches et des enfants, il existe ainsi un « réel poids psychologique de la dette ». Ces sentiments induisent alors très souvent une perte de confiance en soi, une réaction dépressive qui peut aller jusqu'au risque suicidaire. (On a pu constater, dans certains cas, des situations d'homicide suivies de suicide).

Actuellement, la seule échappatoire pour les personnes en grave difficulté financière est la commission de surendettement de la Banque de France. Très contraignant, ce passage en commission peut décourager les personnes concernées, qui finalement recherchent des solutions auprès des organismes financiers ; ceux-là mêmes qui ont contribué à les mettre dans cette situation.

Pour réduire ce risque, l'UNPS défend :

- Le déploiement d'un programme de sensibilisation auprès des agents de la Banque de France, des employés des banques commerciales ou des organismes de crédit, sur les effets psychiques des situations financières précaires qui peuvent toucher les personnes endettées ou surendettées.
- La création d'un établissement financier public qui puisse procéder au rachat et à l'épurement des dettes des personnes en situation précaire. Mue par un esprit mutualiste, la démarche de cet établissement aura le souci d'accompagner et de responsabiliser et non pas de stigmatiser ou d'invectiver.

**** La création d'un observatoire du suicide

L'UNPS appelle toujours à la création d'un observatoire du suicide afin de mettre en place les outils permettant de mieux connaître les raisons du suicide et ainsi de mieux les prévenir.

Ainsi, il serait urgent de mener une enquête à partir des services de médecine légale afin de faire un diagnostic étiologique des cas de mortalité par suicide, notamment celle liée à des situations professionnelles ou sociales difficiles (harcèlement, chômage, précarité...).

L'établissement d'un registre des personnes reçues après une tentative de suicide dans les établissements de soins spécialisés, contribuerait également à la préconisation de solutions adéquates.

Cet observatoire du suicide serait composé de professionnels, d'associations et de représentants de familles et de patients. Il pourrait intervenir comme une instance autonome reportant aux pouvoirs publics.

**** Le renforcement des liens entre les associations humanitaires et l'UNPS

De nombreuses personnes en situation de précarité font appel à des associations humanitaires.

Ces personnes en souffrance psychique ont très souvent besoin d'un soutien psychologique.

L'UNPS souhaite renforcer les liens entre son réseau, les associations humanitaires et les structures de soin spécialisé. Les 13^e Journées nationales de Prévention du Suicide seront l'occasion de lancer cette dynamique.